



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2024-37-MP

OBJET : 24FCSBENNESENV – FOURNITURE DE 4 BENNES DE COLLECTE DES DÉCHETS POUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité pour le service environnement de Fumel Vallée du Lot de s'équiper de 4 bennes de 30 m³ afin de réaliser la collecte des déchets en Points d'Apports Volontaires (PAV), un marché en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) a été lancé le 23 janvier 2024 avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS et dans le Sud-Ouest jusqu'au 09 février 2024 ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la commande publique ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De retenir l'offre de la société [REDACTED], qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, afin d'équiper de 4 bennes de 30 m³ le service environnement de Fumel Vallée du Lot, pour un montant total HT de 41 920 € (50 304 € TTC) ;

2°) – De signer les pièces du marché ;

3°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget 2024.

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20240215-D2024_37_MP-AR
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 février 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 22 février 2024
Reçu en Sous-Prefecture le :
Publié ou Notifié le : 22 février 2024

